

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS

### Avions A340-200/-300

Portes passagers/équipage centrale, arrière et secours de Type A (portes N° 2, 3 et 4) -  
Mécanisme de percussion d'ouverture des portes en urgence (ATA 52)

#### 1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A340, modèles -211, -212, -213, -311, -312 et -313, tous numéros de série, ayant reçu en production application d'une ou des modifications AIRBUS suivantes :

- 44330 (portes passagers/équipage centrale et arrière),
- 44332 (portes de secours de Type A),

et n'ayant pas reçu application de la modification AIRBUS 47896.

Les PN des portes installées par les modifications 44330 et 44332 sont les suivants :

Portes passagers/équipage centrale (N° 2) et portes de secours de Type A (N° 3) :

F5217030000000 (Gauche),  
F5217030000100 (Droite)  
ou  
F5217030000200 (Gauche),  
F5217030000300 (Droite).

Portes passagers/équipage arrière (N° 4) :

F5217060000000 (Gauche),  
F5217060000100 (Droite)  
ou  
F5217060000200 (Gauche),  
F5217060000300 (Droite).

Il y a lieu également d'appliquer la présente Consigne de Navigabilité (CN) si une porte passagers/équipage centrale, arrière ou secours de Type A, sur un avion en service n'ayant pas reçu en production les modifications 44330 et 44332, a été remplacée par une porte dont le PN est listé ci-dessus.

**Nota :** Les portes passagers/équipage avant et secours de Type 1 ne sont pas concernées par la présente CN.

## 2. RAISONS :

Lors d'une vérification de l'ajustement de la cinématique du mécanisme de percussion d'ouverture en urgence des portes passagers/équipage effectuée par un opérateur sur un avion A340 en service, il a été révélé que ce mécanisme n'était pas correctement ajusté sur les portes arrière droite et gauche.

Les portes passagers/équipage centrale et les portes de secours de Type A peuvent aussi être affectées.

La butée du mécanisme incorrectement positionnée peut empêcher l'ouverture de la porte assistée par le système de percussion.

Cette situation pourrait ne pas permettre un déploiement correct du toboggan sans assistance manuelle en cas d'évacuation en urgence des passagers.

La Révision 1 de cette CN introduit la modification 47896 (action terminale) dans le paragraphe 1 "APPLICABILITE".

La Révision 2 de cette CN en limite l'applicabilité aux seuls modèles d'avions AIRBUS A340 dont la liste figure dans le paragraphe 1 "APPLICABILITE".

## 3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Afin que le mécanisme de percussion assure automatiquement la fonction d'ouverture des portes passagers/équipage centrale, arrière et secours de Type A en cas d'évacuation d'urgence, les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur (DEV) de cette CN à l'édition originale, sauf si déjà accomplies :

- Au plus tard dans les 500 heures de vol à compter de la DEV de cette CN à l'édition originale, accomplir les instructions du paragraphe 4 de l'All Operators Telex AIRBUS A340-52A4072 du 06 mars 2000.

---

REF. : All Operators Telex AIRBUS A340-52A4072 du 06 mars 2000  
Toute révision ultérieure approuvée de cet AOT est acceptable.

---

Cette Révision 2 remplace la CN 2000-159-146(B) R1 diffusée le 28 juin 2000.

---

### DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

**CN originale** : 15 AVRIL 2000  
**Révision 1** : 08 JUILLET 2000  
**Révision 2** : 27 SEPTEMBRE 2003